

COMMUNE DE PORTO VECCHIO (20137)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) ZI de MIGLIACCIARU
Tel : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : **30/07/2025**

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Monsieur Camille René de ROCCA SERRA, député honoraire, demeurant à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) Lotissement Punta D'oru,

Né à PORTO-VECCHIO le 21 mai 1954.

Divorcé en première nocces de Madame Aude Laure Mauricette GUEUTIER suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de PARIS le 28 Avril 1998.

Divorcé en secondes nocces de Madame Mathilde Yvonne Christianne Antoinette MALMENAYDE suivant convention de divorce par consentement mutuel déposée au rang des minutes de Maître Florence POUZENC, notaire à PARIS (75007), le 23 janvier 2020.

Portant sur le bien suivant :

LA MOITIE EN PLEINE PROPRIETE DU LOT TROIS DU BND ci-après mentionné :

À PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137.

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre section AH numéro 145 lieudit RUE COMMANDANT L'HERMINIER, la surface totale du bien non délimité est de 70a 82ca.

Etant ici précisé que le lot trois est d'une surface de 23a 30ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : micheli.benedetti.20054@notaires.fr